

**LA PAROLE À ... Philippe Guillemin, Syndic de Lonay
Membre du Comité**

**L'ARCAM S'ÉTOFFE DE COMPÉTENCES DANS SON ORGANISATION
ET MULTIPLIE SES ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DU DISTRICT**

Un bien beau district qui peut se vanter d'avoir une association qui, aujourd'hui, trouve son rythme de croisière.

Avec à sa tête un directeur qui sait développer des actions correspondant aux attentes de toutes les communes, le nombre de dossier augmente sans discontinuer et c'est donc tout naturellement qu'ils sont pris en charge avec grande efficacité, par une équipe compétente pour faire « avancer le bateau » dans la bonne direction.

Ceci n'est pas aussi facile que l'on croit, car les contraintes sont bien présentes. Mais quand il s'agit de parler de la piscine régionale, de la halle multifonctions, de l'aménagement du territoire, du plan directeur régional et de toutes les activités de promotion économique, il est important de pouvoir communiquer, expliquer, faire comprendre ces développements et c'est la raison d'être de l'arcam info.

Nous arrivons au terme d'une législature res-

pectant les règles de la nouvelle constitution, avec pour la première fois cette durée de cinq ans. C'est fou de voir tout ce qui s'est passé durant cette période, car il a fallu s'adapter aux us et coutumes de chaque région et en faire un mélange qui convienne à tous. Je constate que c'est remarquable où nous avons pu en arriver à ce jour.

En effet, d'Aubonne à La Sarraz, en passant par le chef-lieu Morges et Cossonay, du bord du lac au sommet du Mont-Tendre, nous sommes tous concernés pour développer ce district et ceci dans de multiples directions, avec une entente parfaite. Osons continuer sur cette voie tracée et que les nouvelles autorités, que l'on soit réélu ou nouvel élu, aient à cœur de continuer l'œuvre qui, de toute façon, restera toujours inachevée, car le développement de notre région est un processus sans fin.

Alors bon vent à tous et que l'ARCAM puisse contribuer au bien-être de notre district et à la satisfaction de chacun.

Arboretum : Une solution très régionale

Lors de la dernière séance 2010 des Syndics du district, M. Jean-Jacques Roch, président de l'Association de l'Arboretum national du Vallon de l'Aubonne, a fait un appel solennel aux communes pour un soutien financier par un versement de 50 cts par habitant. En effet, son déficit pour l'année 2010 se monte à quelques frs 35'000.-. Dès lors, pour l'année 2011 et à titre exceptionnel, la Municipalité de Bière a décidé d'assumer une partie des frais d'entretien des forêts du site de l'Arboretum, patrimoine régional. Rappelons que Bière est l'une des 4 communes qui accueillent le site de l'Arboretum. Ce montant entrant dans les dépenses thématiques des forêts, la commune de Bière recevra en retour le 75 % de cette somme par la péréquation cantonale. Le soutien effectif de Bière se montera donc à 8'750 francs. Rapporté aux 1433 Birolans, cela corres-

pond tout de même à 6.10 francs par habitant. Ce geste est remarquable et mérite d'être mis en avant dans l'intérêt régional.

Nous profitons pour indiquer que le meilleur moyen d'aider l'Arboretum est de louer ses salles. Pensez-y et recommandez ce site exceptionnel à vos administrés ou aux entreprises sises dans votre commune, par exemple par le canal de votre site internet dans la rubrique « locaux à louer ».



**Etude de marché autour
d'une halle multifonctions**

Suite à la fermeture prochaine des halles CFF à la gare de Morges, une fondation privée s'est constituée et recherche un site pour la construction d'une nouvelle halle multifonctions.

Malheureusement, à ce stade, les perspectives de cet équipement et son positionnement commercial ne sont pas clairement identifiés. Il est donc nécessaire de réaliser une étude de marché pour définir le programme lié à cette halle multifonctions et en vérifier l'assise financière.

Le comité de l'ARCAM a décidé de relever ce mandat. Après l'établissement du cahier des charges de cette étude de marché, il va en assurer le suivi.

A...VENIR

L'ARCAM va prochainement publier un nouveau bulletin intitulé «Tourisme Info». Ce dernier donnera des informations sur les développements du tourisme dans le district de Morges. La première édition est prévue pour mai.

Les demandes sont à adresser à l'Arbr'espace,
Tél.: 021 / 808 51 83,
Fax: 021 / 808 66 01
et arbrespace@arboretum.ch ou via leur site www.arboretum.ch.

Dans un même temps, la commune de Bière pourra bénéficier d'un soutien du district à travers le fonds pour les nouvelles activités (FNA) de l'ARCAM dans le cadre du projet de valorisation des produits du terroir pour leur chalet d'alpage du Pré de Bière, propriété de la commune. De quoi rappeler que le dicton tellement suisse « un pour tous et tous pour un » est aussi valable pour notre région.

Etude pour l'approvisionnement en eau : suite et fin

Après deux ans, le groupe de travail accompagné de son mandataire vient d'achever l'étude pour l'approvisionnement en eau de la région de la Venoge, du Veyron et de la Morges. Sur un périmètre rassemblant 44 entités (communes et associations), l'étude formule un certain nombre de recommandations et propositions pour un réseau d'approvisionnement performant et sécurisé. Les autorités concernées disposent maintenant de pistes leur permettant, à terme, d'améliorer leurs infrastructures. cc

Les échos du portemonnaie ...

Des différentes sources, plusieurs projets régionaux ont obtenu des soutiens financiers :

LADE

Le livre sur les quais : prestations supplémentaires pour une clientèle anglophone lors de la 2e édition prévue en septembre 2011.

Subvention de Fr. 70'000.-

Château de La Sarraz : étude pour le développement de l'offre.

Subvention de Fr. 25'260.-

St-Prex Festival : étude pour l'installation d'une infrastructure amovible respectant les nécessités acoustiques et adaptée au site de la place de l'Horloge.

Subvention de Fr. 17'600.-

FNA

Bière : transformation et réhabilitation du chalet d'alpage «Pré de Bière», réalisation d'un local de démonstration de la fabrication du fromage et d'un local de vente.

Subvention de Fr. 15'000.-

Aubonne : organisation d'une étape du tour de Romandie 2011.

Subvention de Fr. 5'000.-

Paniers bio des Trois Vallons (Pompaples) : mise en place d'un système de distribution de produits basé sur le principe de l'agriculture contractuelle de proximité.

Subvention de Fr. 3'000.-

Budget ARCAM

Participation à une étude marketing destinée à mettre en valeur le certificat d'origine «Bois Suisse», le solde étant pris en charge par l'organisme faîtière des propriétaires forestiers La Forestière.

Subvention de Fr. 2'000.-

Equipements régionaux : nouvelle étape

En été 2010, de manière à démarrer les réflexions sur une base solide, l'ensemble des communes du district recevait un questionnaire relatif à leurs équipements sportifs, associatifs et de loisirs. La récolte des données fut, pour plusieurs raisons, plus longue que prévue mais une première synthèse a été réalisée en janvier 2011 permettant au groupe de travail de redémarrer les travaux.

Dès lors, celui-ci travaille de manière efficace pour établir le recensement des équipements à vocation régionale, dresser la liste des besoins en la matière et proposer des solutions pour les financer. Un rapport faisant état de ces différentes étapes sera publié dans le courant de cette année. cc

Les «Fil rouge» : une aide efficace pour les entrepreneurs

En collaboration avec l'Association de la région du Gros-de-Vaud et Lausanne Région, l'ARCAM vient de rééditer les deux premiers ouvrages de la collection «Fil rouge» élaborés avec les associations régionales précitées. Sur les thèmes de la création d'entreprise, de la commercialisation d'un produit et d'une initiation à la fiscalité, ces ouvrages procurent en quelques pages toutes les informations utiles sur le sujet. Elles peuvent ensuite être complétées via les références internet fournies.

L'expérience acquise avec les premières éditions nous conforte dans la nécessité de poursuivre cette opération; un quatrième volume sera probablement élaboré cette année.

Ces documents sont téléchargeables sur notre site internet. Cependant, sur simple demande, des exemplaires supplémentaires peuvent vous être transmis.

N'hésitez pas à les mettre en évidence dans les lieux de passage de votre commune (guichet administratif, etc) et informez votre population (internet, journal local, communication au conseil) de leur existence. cc



Dimensionnement de la zone à bâtir : un enjeu important pour les communes

Le service du développement territorial (SDT), a édité en janvier 2011 un «Guide d'application des mesures A11 et A12» concernant le dimensionnement de la zone à bâtir. Ce guide est bienvenu puisqu'il explicite l'application et les enjeux des deux mesures, probablement, les plus controversées du Plan Directeur Cantonal. La mesure A11, qui concerne la légalisation des zones à bâtir, préconise que les communes **définissent** leur besoins en habitants pour les 15 prochaines années, qu'elles **évaluent** leur capacité de développement résidentiel et que finalement elles fassent le **bilan** afin que la capacité de développement de la commune soit effectivement en harmonie avec les besoins évalués. La définition des besoins est assujettie à la volonté de la commune selon sa propre vision de développement. Cela dit nous vous rappelons qu'en principe, pour le PDCn le développement des communes hors centre, est limité à 15% de leur population au 31 décembre 2008. Ce même développement est « illimité » dans un périmètre défini dans les communes centre.

D'après le guide, le SDT vous fera parvenir des formulaires qui, au final, vous permettront d'évaluer si les réserves en zone à bâtir dont vous disposez sont en sur- ou en sous-capacité par rapport à vos besoins. Dans le cas extrême où vos réserves dépassent au moins deux fois vos besoins, la mesure A12, vous incite à redimensionner votre zone à bâtir. L'application des mesures A11 et A12 est complexe et les enjeux qui en découlent sont de taille. Pour cette raison nous vous invitons à nous contacter si vous voulez approfondir ce sujet. *Im*

Mme Claire Richard, Municipale à Chigny a débuté ses activités au sein du Comité de l'ARCAM en tant que représentante du secteur 5



La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 15 juin 2011 à 18h, au château de La Sarraz.



Le programme de formation aux communes sera communiqué d'ici la fin du mois d'avril.



A ce jour, 54 conseils communaux ou généraux sur les 66 que compte le district de Morges ont accepté le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et résidences secondaires.